



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 mars 2019 à 20 H 30 Salle du Complexe des Cordeliers

L'an deux mille dix-neuf, le 5 mars à 20 H 30, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle du complexe des Cordeliers, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Daniel DARROUX, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT, Alain CONCIL, Francis CAPDEVILLE, Pierre LABRIFFE, Armel LAFFONT, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Michel VIC, Bernard LASPORTES, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Daniel PERES, Robert DUFRECHOU, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Marie-Thérèse CAZENAVE, Pierre ANTONELLO, Caroline CUEILLENS, Andrew CAVALIERE, Francette ESCAICH, Danielle ZADRO, Jean-Jacques OSPITAL, Jean-Michel DUPEYRON.

Etaient absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Jean-Pierre DOAT, Richard BARBE, Robert BORDERES, Philippe CANTAN, Michel ESPIE (P. : Barbara NETO), Véronique BRANA (P. : Robert CAMAZZOLA), Jean-François AGUT, Isabelle DURROUX, Cathy BARBE, Philippe LAVIGNE, Roland DUPUY (P. : Robert DUFRECHOU), Gisèle FAUCHE (P. : Francette ESCAICH), Gérard BRUNET, Béatrice NARRAN (P. : Jean-Jacques OSPITAL).

Le Président ouvre la séance en remerciant les participants ; il constate que le quorum est bien atteint, énumère les différents pouvoirs et transmet les excuses des absents. Il demande une minute de silence en mémoire de Mme José BENTEJEAC.

Approbation du compte-rendu du 20 décembre 2018

Le Président soumet au vote le compte rendu du précédent conseil communautaire qui est validé à l'unanimité.

Puis il donne la parole aux responsables de l'Ecole de Musique pour une présentation des activités proposées et un bilan.

Présentation de l'école de musique par les deux co-Présidents

Présentation par M. Chambon, architecte, du projet d'aménagement du site de Cauderon et de la salle de danse AL ANDALUS

A l'issue de cette présentation assortie des plans du site et du bâtiment, le Président ouvre la discussion. Mme NETO interroge alors le Président sur la capacité d'accueil prévue. Il lui est répondu que le potentiel envisagé est de 1000 personnes/jours mais que le but est de pouvoir compléter.

Mme SERRALTA demande si un tel investissement de 300 000 € pour 5 jours d'événementiel ne pourrait-il pas avoir une autre vocation.

Le Président rappelle l'étude défavorable du Comité Départemental du Tourisme sur l'opportunité d'un terrain de camping dans la mesure où, aujourd'hui, dans le département du Gers, les équipements ne sont pas saturés (maximum à 90 %). Il précise également les données rapportées par Flux Vision à partir des abonnés Orange :

- . les 4 jours de Pentecôte comptabilisent 70 000 visites
- . Tempo Latino, c'est 51 000 visiteurs
- . les marchés de nuit représentent entre 8 000 et 16 000 personnes

On comptabilise un visiteur lorsqu'il reste plus de 3 heures sur le site de l'événement. En conclusion, valeur aujourd'hui, il n'y a pas une fréquentation suffisante pour créer une structure supplémentaire, type camping.

Le Président précise ensuite que ce dossier peut obtenir un taux substantiel d'aides : inscription au contrat de ruralité, DETR, FSIL, LEADER, F2D, Accessibilité et transition énergétique).

Ce projet correspond aux attentes des festivaliers de Tempo Latino, une clientèle de 4 jours, qui aspire à un meilleur confort.

Mme THIEUX-LOUIT s'étonne que l'impôt levé, sensé équilibrer le budget servira pour moitié à financer ce projet. Le Président trouve ce raccourci facile venant de la seule commune ayant bénéficié d'un fonds de concours de la communauté de communes.

Mme ZADRO souhaite s'exprimer sur le fonds du projet d'aménagement qu'elle qualifie d'intelligent et de nécessaire. Mais elle souhaite qu'il y ait une vision à long terme, sans avoir forcément recours à un bureau d'études. Elle parle de camping vert avec la proximité du centre équestre. Le Président confirme qu'il s'agit d'un point de départ et que l'on peut demander une nouvelle analyse du CDT en partenariat avec le CAUE avec lequel la collectivité travaille déjà pour l'arborisation du site.

M. LASPORTES demande quel est l'impact sur les éventuelles parcelles à bâtir. Néanmoins, le Président précise que la principale raison de l'achat de Cauderon est bien le désengorgement de Vic-Fezensac pendant les différentes festivités et la constructibilité est intervenue plus tard avec la révision du PLU de la commune.

M. CAMAZZOLA demande si un espace pour camping-car est prévu. M. CHAMBON indique la présence d'une borne.

M. CAVALIERE fait part à l'assemblée de son approbation du projet en tant que conseiller municipal de Vic-Fezensac mais en tant qu'élu communautaire désapprouve cet investissement de 280 000 € pour des toilettes. Il estime que le

conseil communautaire se trompe d'objectif, que là n'est pas l'essentiel ; il y a le problème des écoles sur le territoire ou la mutualisation des grands services.

Mme ZADRO estime que ce n'est pas parce qu'on discute de ce projet que l'on ne peut pas parler de ces priorités. Il semble qu'il faille faire vite et que c'est aussi une nécessité en matière d'accueil d'événementiel sur le territoire de D'Artagnan en Fezensac. M. CAHUZAC insiste sur le fait que la collectivité est tributaire des subventions qui existent cette année et peut-être pas plus tard. Le Président rappelle l'opportunité à saisir que représente le Contrat de Ruralité.

Le Conseil Communautaire se prononce favorablement par 30 voix sur ce projet d'aménagement tel que présenté avec 3 contre et 5 abstentions.

Pour ce qui concerne la salle de danse AL ANDALUS, M. CHAMBON rappelle le montant total des travaux validés antérieurement : 62 440 €HT.

Vote des décisions se rapportant à ces projets : lancement des marchés et ajustements des plans de financements prévisionnels.

Le Président propose donc le vote de la délibération correspondant au lancement des différents marchés. Elle est adoptée à l'unanimité.

Administration : remplacement de Mme José BENTEGEAC

Conformément aux dispositions réglementaires, Mme Gisèle Fauché, suite au retrait de Mme Sabathé, sera déléguée communautaire en lieu et place de Mme Bentegeac.

Administration : transfert de compétences Eau et Assainissement

M. CONCIL précise qu'il est prudent de retarder cette prise de compétence en 2026. Mme ARQUE approuve cette position et demande à ce qu'un diagnostic, un état des lieux soient faits. Le Président estime que le SIAEP fonctionne correctement. La délibération dans ce sens est approuvée à l'unanimité.

Administration : recrutement des emplois d'été

La délibération validant le mode de recrutement des emplois d'été permettant la continuité du service pendant la période de congé des agents est validée à l'unanimité.

Administration : reconduite de la convention de mise à disposition de Cauderon pour les festivités de Pentecôte

La convention est reconduite à l'identique des années précédentes et est validée à l'unanimité.

Administration : demande de financement MSAP

Le Président fait part à l'assemblée de la venue prochaine de Mme la Sous-Préfète de Mirande, le 14 mars, dans le cadre du suivi des activités des MSAP.

M. LASPORTES demande à ce qu'un comité de pilotage soit créé pour suivre le fonctionnement de ce service, toujours plus sollicité d'année en année.

La délibération relative au financement de la MSAP du Fezensac est approuvée à l'unanimité.

SM3V : validation de l'adhésion d'une communauté de communes et de plusieurs communes

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Habitat et cadre de vie (information)

Le Président rappelle à l'assemblée qu'à sa création, D'Artagnan en Fezensac avait instauré et suivi une OPAH.

Dans le cadre de la transition énergétique et d'un constat sur le bâti dégradé, il souhaite que la communauté de communes ait une réflexion plus générale sur l'habitat et sa rénovation. Une des pistes pourrait être la création d'un PIG, Pôle d'Intérêt Général. Il propose que le conseil communautaire consacre une soirée à ce thème.

Questions diverses

- Intervention de M. DUCES sur l'avancée du FABLAB qu'il pilote
- Proposition d'un achat groupé de défibrillateurs à étudier.

Le Président lève la séance vers 22 h 30.